APPLICATION À L'ALGÉRIE, À LA GUADELOUPE, À LA MARTINIQUE, À LA GUYANE FRANÇAISE ET À LA RÉUNION DE L'ARTICLE 31 X DE LA LOI N° 50-205 DU 11 FÉVRIER 1950, CONCERNANT LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Type de saisine : AUTOSAISINE
Type de texte : RAPPORT
Traité par : Commissions réunies
Adopté le : 07/03/1951
Mandature : 1951-1954

Rapporteur :

CHAMPION Robert

La version numérique de ce document n'existe pas.

Contactez le CESE pour obtenir le document.

PRÉSENTATION
Référence :
1951-04b

© - copyright CESE - Novembre 2026